

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS

Rencontre des parents et bulletins

La première rencontre de parents : 16 septembre 2015

Assemblée générale : 16 septembre 2015

Remise de la 1^{re} communication (**sans** rencontre de parents) : 15 octobre 2015

Remise du 1^{er} bulletin et rencontre de parents : 19 novembre 2015

Remise du 2^e bulletin et rencontre de parents : 26 février 2016

Remise du 3^e bulletin : Début juillet par envoi postal

Photos « école »

La prise des photos à l'école aura lieu le 5 octobre 2015



Absence de l'enfant

Vous devez nous informer du motif de l'absence et de sa durée en téléphonant au secrétariat au (514) 596-4994.

Vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale 24 h/24.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter plus tôt, vous devez **nous écrire ou téléphoner**. Il est préférable de venir chercher votre enfant à l'école. Nous vous suggérons de prendre vos rendez-vous après les heures de classe ou lors des journées pédagogiques.



Ponctualité (Retards)

Être à l'heure, c'est une bonne habitude à développer, et ce, dès l'enfance. **Votre collaboration est requise, car un élève qui arrive en retard perturbe et dérange la classe.** L'élève en retard passe par la porte principale de l'école et se présente à la secrétaire afin qu'elle lui émette un billet de retard. On vous demande d'indiquer dans l'agenda la raison du retard.

Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il y a surveillance sur la cour à compter de **7 h 55 le matin et de 13 h le midi**. Il y a surveillance en tout temps pour les élèves fréquentant le service de garde et pour toute la période du dîner pour les élèves qui dînent à l'école. Pour tous les autres élèves, il serait prudent que votre enfant n'arrive pas à l'école avant les moments de surveillance. Le midi, les enfants qui dînent à la maison ont accès à la cour d'école seulement **à compter de 13 h**.

Sorties éducatives

Ce sont des journées d'école obligatoires. Vous êtes avisés par lettre et il faut retourner le coupon-réponse à l'école avec votre signature pour que votre enfant puisse participer à la sortie.



Lait-école

Il y aura distribution d'un berlingot de lait pour les enfants. L'horaire et le nombre de journées vous seront communiqués dans l'agenda des parents du mois de septembre. Attention! Ce n'est pas un déjeuner; assurez-vous que votre enfant déjeune avant de venir à l'école.

Circulation dans l'école



Lorsque vous venez à l'école, vous devez **passer par la porte principale** et vous identifier auprès de la secrétaire. Nous désirons connaître le nom des personnes qui sont à l'intérieur de l'édifice pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Il est strictement interdit de circuler dans l'école sans une autorisation.



Rendez-vous avec un membre du personnel

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, vous devez au préalable prendre rendez-vous par téléphone ou dans l'agenda de votre enfant. On vous recevra avec plaisir! **Aucun parent ne peut se rendre directement en classe quand un enseignant est responsable de son groupe.** En cas d'impossibilité de respecter le rendez-vous fixé, veuillez nous en informer dans les plus brefs délais. Les réunions sont peu nombreuses, mais très importantes pour votre enfant. Afin d'assurer un bon suivi-école maison, votre présence est requise.

Changement de numéro de téléphone

Si vous changez de numéro de téléphone, nous vous demandons de le signaler immédiatement à la secrétaire. Il est très important de savoir où l'on peut vous joindre en tout temps pour la sécurité de votre enfant.

Urgence : évacuation de l'école

Si nous devons évacuer l'école en cas d'urgence, les enfants seront amenés vers l'un de nos lieux d'évacuation. Dans le cas échéant, le lieu pour récupérer votre enfant vous sera communiqué et sera affiché à la porte de l'entrée principale.



Objets personnels & sucreries

Afin d'éviter des conflits et même le taxage, aucun jouet, ballon, objet de valeur et sucrerie (gomme, bonbon, M. Freeze et autres) n'est autorisé dans la cour et dans l'école. Des ballons et divers jeux sont distribués à chacune des récréations pour amuser les élèves. Les objets de valeur ne sont pas recommandés. **En cas de perte ou de vol, l'école n'est pas responsable.**



Communications, signatures et retour de feuilles

Le courrier reçu de l'école demeure la première responsabilité de votre enfant! Toutefois, le retour à l'école de ce courrier requiert votre collaboration. SVP, respectez les échéances.

Allergies alimentaires

Plusieurs élèves de notre école souffrent d'allergies alimentaires et/ou autres. Si c'est le cas de votre enfant, en aviser l'infirmière dès le début de l'année scolaire par le biais de la **fiche santé** qui vous sera acheminée sous peu. Si votre enfant apporte son repas, assurez-vous qu'aucun aliment ne contient des arachides ou des noix, car une allergie peut être provoquée seulement à l'odeur. Nous tenons à la santé des enfants; nous comptons donc sur votre vigilance!



Prêts de livres

L'élève est responsable des livres qu'il emprunte à la bibliothèque de l'école et des livres qui lui sont prêtés par l'école pour son année scolaire. S'il les endommage ou les perd, c'est votre responsabilité de les rembourser.

Récréations

Le matin et l'après-midi, les enfants vont à l'extérieur pour la récréation, lorsque la température le permet.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit toujours porter des vêtements décents et adaptés à la saison. Beaucoup de vêtements sont perdus et non réclamés. Nous vous incitons à identifier tout ce qui appartient à votre enfant. De plus, votre enfant doit porter en tout temps des souliers. Selon la saison, prévoir des souliers pour l'intérieur et des bottes pour l'extérieur ou encore, deux paires de souliers.

Participation des parents

La participation des parents à la vie de l'école est importante. Le mercredi 16 septembre aura lieu notre assemblée générale afin de former les deux comités où siègent les parents.

Conseil d'établissement : C'est le comité formel de parents qui est prévu par la Loi de l'instruction publique. Le conseil, qui est toujours présidé par un parent, a un rôle décisionnel sur plusieurs questions, dont l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps attribué à chaque matière, la politique d'encadrement des élèves, le budget de l'école et l'affectation des locaux. Il est formé de 5 parents et de 5 membres du personnel.

Organisme de participation des parents (O.P.P.) : Si les parents le désirent, ils peuvent former un organisme de participation des parents, c'est-à-dire un lieu où les parents se rencontrent. Comme son nom l'indique, il vise à favoriser la participation des parents notamment pour l'organisation de fêtes, la prise de photos, les levées de fonds.

Merci de votre collaboration
Bonne année scolaire 2015-2016!

SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE



Psychoéducateur

L'intervenant en psychoéducation offre des services à différents niveaux : activités dans la classe, projets d'école, sensibilisation, prévention, activités pour les parents (sur demande). Le service de psychoéducation est également centré sur l'élève. Des rencontres pour mieux se connaître et des moyens pour l'aider au niveau scolaire, familial et personnel pourront lui être fournis.

Éducateur spécialisé

L'intervenant est sur la ligne de feu; il aide les élèves à régler et bien gérer leurs conflits. À l'école, nous avons un local pour les enfants qui ont besoin d'être retirés temporairement de la classe. Les jeunes sont accueillis par l'éducateur spécialisé qui tente de les aider à régler la difficulté qu'ils rencontrent.



Service de santé & psychosocial (infirmière et travailleur social)

Le service de santé scolaire est assuré par une infirmière du CSSS Cœur de l'Île. Le CSSS, après consultation au niveau de la direction de l'école, voit à déterminer en fonction des besoins locaux, les programmes de prévention, de dépistage et d'information qui doivent être donnés dans son secteur. Le but des consultations au service de santé est d'aider les élèves à identifier leurs malaises tant physiques que psychologiques ou familiaux, et les orienter, selon leurs besoins, aux services de l'école ou à d'autres organismes (hôpitaux, CLSC, cliniques).



Soins dentaires



Les hygiénistes dentaires référés par le CSSS viennent visiter les écoles deux fois par année afin de faire l'application de fluorure sur les dents des enfants plus à risques.



Orthopédagogie

L'orthopédagogue offre ses services à différents niveaux : activités dans la classe, activités individuelles et avec quelques élèves ayant des difficultés en français et/ou en mathématique.

Service de dîner (boîte à lunch)



Un service de dîner est offert à l'ensemble des élèves de l'école et est intégré au service de garde. Votre enfant apporte sa boîte à lunch à l'école et des surveillants sont présents pour assurer l'encadrement. **Attention : aucun plat à faire chauffer.** Il faut remplir un formulaire disponible au service de garde, même si vous utilisez le service occasionnellement.



Service de garde

Vous pouvez obtenir ce service en téléphonant au 514-596-7177. Des frais par jour par enfant vous seront demandés si votre enfant est régulier au service de garde.

Classes pour les élèves en difficulté

Notre école offre des services à des élèves en grandes difficultés d'apprentissage avec troubles associés. La plupart de ces jeunes sont voyagés par autobus scolaire et leur horaire est différent des classes régulières.

Protectrice de l'élève- CSDM

Madame Louise Chenard

Numéro de téléphone : 514-475-6768